

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC48

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 9 à 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est en cohérence avec notre opposition au transfert des services d'orientation nationale aux collectivités territoriales.

Si une meilleure articulation est nécessaire, l'orientation et l'information des élèves doit relever principalement de l'Éducation Nationale, à travers notamment les psychologues de l'Éducation nationale.

Les personnels travaillant dans les services qui seront décentralisés expriment leurs inquiétudes face à cette mesure. le SNES-FSU des psychologues de l'Éducation nationale dénonce un dévoiement de leurs missions. Ces derniers n'ont pas pour rôle principal d'éditer des publications d'orientation, mais d'accompagner les étudiants et les élèves dans leurs études et dans leur choix de formation. Il faut ainsi prendre garde à ne pas diluer les missions des psychologues de l'Éducation nationale, dont l'activité essentielle doit se faire dans le cadre de l'Éducation nationale.